

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 9 / 14****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**

18 juillet 2024

Conseillers en exercice :

13

Présents : 9**Votants :** 10**Pour :** 10**Contre :** 0**Abstention :** 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT QUATRE JUILLET le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, ~~GOMEZ Hélène~~, RENARD Serge, ~~SINGLANDE Anthony~~, ~~WARGNY Christophe~~.

Absents représentés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD)

Absent : NOUVIALE Arnaud, GOMEZ Hélène, SINGLANDE Anthony

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER.

Objet : Elimination de documents à la bibliothèque scolaire

Vu la délibération du 16 février 2021 définissant les critères d'éliminations des documents à la bibliothèque.

La bibliothèque scolaire arrive au terme de la 2nde année du nouveau fonctionnement. De nombreux ouvrages ont pu être acquis soit par dons, achats occasions et neufs.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la responsable de la bibliothèque scolaire a réalisé un tri avec le logiciel DECALOG :

- 34 doublons (réduit la place sur les étagères pour la mise en valeur d'autres ouvrages)
- 25 ouvrages en langues étrangères parfois de gros romans dont les enfants n'ont pas le niveau (Japonais, portugais, russe, italien, anglais...)
- 200 ouvrages dit les "jamais empruntés"

Dans cette liste de trop nombreux ouvrages ne sont jamais sortis des rayons depuis, entre 2000 et 2005, tels que certains documentaires pointus et anciens sur des photographes, des sculpteurs, et autres artistes. Ce sont des documentaires datant des années 70 vieux, volumineux et peu attrayants pour les enfants.

Certains albums pour petits sont également très vieux, et usés véhiculant parfois des approches et attitudes des personnages qui ne sont plus trop en accord avec les valeurs actuelles.

Après avoir retiré l'identité de son ancien propriétaire, ils pourront être vendus. Cette recette permettra de financer des animations au sein de la bibliothèque scolaire et sera imputée au compte 7588 (recettes exceptionnelles)

Il est rappelé les critères retenus dans la délibération de 2021 à savoir :

- Mauvais état physique, contenu manifestement obsolète : destruction et si possible revalorisation comme papier à recycler,
- Nombre d'exemplaires trop importants par rapport aux besoins, en bon état physique et au contenu non périmé : proposition à des associations humanitaires qui pourraient en avoir besoin ou, à défaut, destruction et si possible revalorisation comme papier à recycler,
- De charger les agents municipaux responsables de la bibliothèque, de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus,
- Une liste papier ou informatique des documents ainsi éliminés et (ou) donnés sera établie et conservée dans les archives de la bibliothèque.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les critères présentés en séance,
- Dit qu'en cas de vente, la recette sera imputée au compte 7588 (recettes exceptionnelles)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 25 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER